

Service instructeur
Service P̄rospective et Aménagement

N° CP-2013-9-5-6

Service consulté

**LEVÉE DE DÉCHÉANCE QUADRIENNALE ET PROROGATION DE DÉLAI DE
VALIDITÉ DE SUBVENTIONS ATTRIBUÉES POUR FRAIS D'ÉTUDES AUX
DOCUMENTS D'URBANISME**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de lever la déchéance quadriennale et de proroger la durée de validité de trois subventions départementales attribuées aux communes de FESSENHEIM, UEBERSTRASS et WUENHEIM au titre des frais d'études aux documents d'urbanisme.

Par délibération du Conseil Général en date du 9 décembre 2009, de nouvelles modalités concernant la gestion de la durée de validité des aides à l'investissement ont été approuvées.

La durée de validité est de 2 ans pour les subventions dont le montant est inférieur à 10 000 € et de 3 ans dans les autres cas. Précédemment, le délai de validité était de trois ans pour l'ensemble des subventions.

Les soldes des subventions sont annulés d'office si les pièces justificatives n'ont pas été produites dans le délai. Toutefois, une prorogation de la durée de validité peut être sollicitée auprès de l'instance ayant accordé la subvention.

Le présent rapport fait état de demandes de prorogation du délai de validité de subventions pour trois dossiers de subventions aux frais d'études relatives aux documents d'urbanisme, datant d'avant le 9 décembre 2009. Il concerne les communes de :

- FESSENHEIM
- UEBERSTRASS
- WUENHEIM

De plus, le cas de la commune de FESSENHEIM nécessite également une levée de déchéance quadriennale.

Les justifications des délais sont présentées ci-dessous pour chacune des communes. Il convient néanmoins de préciser, qu'eu égard aux différentes étapes d'élaboration d'un document d'urbanisme fixées par la loi, la durée moyenne d'élaboration ou de révision d'un document d'urbanisme est de 3 ans. Sur le département du Haut-Rhin, la durée moyenne constatée s'établit désormais à 4 ans.

En effet, les lois issues du Grenelle de l'Environnement sont venues renforcer le nombre d'études nécessaires à l'élaboration des documents d'urbanisme (études environnementale,

études d'impact, analyse de la consommation foncière, ...), obligeant les communes à passer des avenants pour compléter leur document en cours d'élaboration et rallongeant d'autant la durée de la procédure.

Il existe donc un décalage entre les règles de durée de validité de subvention fixées dans le règlement financier départemental et l'allongement des délais de réalisation des procédures d'urbanisme constaté sur le terrain. De ce fait, la quasi-totalité des subventions départementales attribuées au titre des frais d'études sur les procédures d'urbanisme font désormais l'objet de demandes de prorogation du délai de validité de la subvention.

La commune de FESSENHEIM, pour la révision de son POS et sa transformation en PLU

Une subvention de 8 390 € a été accordée à la commune de FESSENHEIM par la Commission Permanente du 6 juin 2008 (dossier PLU04325) en vue de la révision de son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Conseil Municipal a arrêté son projet de PLU par délibération en date du 25 juillet 2013 et sollicite le Conseil Général pour le versement du 1^{er} acompte de la subvention, conformément aux modalités de versement de la subvention indiquées dans la notification d'attribution de la subvention (1^{er} acompte de 60 % au moment du document arrêté et le solde à l'approbation du PLU).

Le montant de cet acompte s'élève à **5 034 €**.

La collectivité a averti le Conseil Général par courrier en date du 8 mars 2011 qu'elle serait dans l'impossibilité de respecter le délai de validité de la subvention et en a demandé la prorogation. Elle a ainsi informé que la durée de révision de son POS était prolongée afin d'intégrer les nouvelles exigences de la Loi Grenelle II (étude d'impact environnementale et analyse de la consommation foncière) ainsi que les dispositions du SCOT en cours d'élaboration.

Il est proposé à la Commission Permanente, de valider la levée de la déchéance quadriennale ainsi que la prorogation du délai de validité de cette subvention jusqu'au 31 décembre 2014 afin de permettre dans un premier temps le versement d'un 1^{er} acompte de 5 034 €. Le solde de la subvention d'un montant de 3 356 €, sera versé ultérieurement, après approbation du PLU.

La commune d'UEBERSTRASS, pour l'élaboration de son PLU

Une subvention de 18 640 € a été accordée à la commune d'UEBERSTRASS par la Commission Permanente du 7 mars 2008 (dossier PLU04316) en vue de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Conseil Municipal a approuvé son PLU par délibération en date du 19 juillet 2012 et sollicite le Conseil Général pour le versement du solde de la subvention.

La collectivité a bénéficié du versement d'un premier acompte de 3 730 € en date du 3 juin 2008 et d'un second acompte de 7 460 € en date du 17 avril 2009, conformément aux modalités de versement prévues dans la notification d'attribution de la subvention. Le montant du **solde de la subvention restant dû s'établit donc à 7 450 €**.

La durée d'élaboration du document d'urbanisme de la commune d'UEBERSTRASS correspond à la durée moyenne observée sur le Département, qui est de 4 ans.

Il est proposé à la Commission Permanente, de proroger le délai de validité de cette subvention jusqu'au 31 décembre 2013 afin de permettre le versement du solde de cette subvention.

La commune de WUENHEIM, pour la révision de son POS et sa transformation en PLU

Une subvention de 7 925 € a été accordée à la commune de WUENHEIM par la Commission Permanente du 20 mars 2009 (dossier PLU04350) en vue de la révision de son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Conseil Municipal a approuvé son PLU par délibération en date du 25 septembre 2012 et sollicite le Conseil Général pour le versement du solde de la subvention.

La collectivité a bénéficié du versement d'un premier acompte de 4 755 € en date du 16 mars 2010. Le montant du **solde de la subvention restant dû est donc de 3 170 €.**

La durée d'élaboration du document d'urbanisme de la commune d'UEBERSTRASS s'établit à 3 ans et demi et correspond à la durée moyenne observée sur le Département, qui est de 4 ans.

Il est proposé à la Commission Permanente, de proroger le délai de validité de cette subvention jusqu'au 31 décembre 2013 afin de permettre le versement du solde de cette subvention.

En résumé, le présent rapport propose à la commission permanente :

- de lever la déchéance quadriennale de la subvention attribuée à la commune de FESSENHEIM pour la révision de son POS en PLU et de proroger le délai de validité de la subvention jusqu'au 31 décembre 2014, pour permettre dans un premier temps le versement d'un 1^{er} acompte de 5 034 €. Le solde de la subvention d'un montant de 3 356 €, sera versé ultérieurement, après approbation du PLU ;
- de proroger le délai de validité des subventions attribuées aux communes d'UEBERSTRASS et de WUENHEIM, jusqu'au 31 décembre 2013 pour permettre le versement du solde de ces deux subventions pour un montant respectif de 7 450 € et 3 170 €.

Un tableau de synthèse situé en annexe, reprend les différents éléments de ces dossiers.

Le versement de ces acomptes représente un montant global de **19 010,00 €**. Ce montant sera prélevé sur le chapitre 204, fonction 71, nature 204141, programme F215 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

| Commune | Procédure | Date de CP attribuant la subvention | Montant attribué | Montant versé | Reste à verser | Date de prorogation demandée |
|--------------------|---------------------|-------------------------------------|------------------|--|--|------------------------------|
| FESSENHEIM | Révision POS en PLU | 06/06/2008 | 8 390,00 € | 0 € | 1er acompte de 5 034 € solde de 3 356 € | 31/12/2014 |
| UEBERSTRASS | Elaboration PLU | 07/03/2008 | 18 640,00 € | 3 730 € le 03/06/2008 7 460 € le 17/04/2009 | solde de 7 450 € | 31/12/2013 |
| WUENHEIM | Révision POS en PLU | 20/03/2009 | 7 925,00 € | 4 755 € le 16/03/2010 | solde de 3 170 € | 31/12/2013 |